



CIRCULAIRE N°1

SOMMAIRE

- § Réforme du métier
- § Renouvellement du bureau du S2
- § **URGENT** : Vote du RAA

RÉFORME DU MÉTIER

Les discussions se poursuivent au ministère sur le métier. Pour les enseignants du second degré, en décembre face à la colère des enseignants de CPGE et au refus du SNES d'accepter les régressions et l'alourdissement de la charge de travail proposés (nouvelles obligations de service, disparition de décharges, mise à mal de l'heure de chaire), le ministère avait du reculer. Les discussions vont reprendre le 12 février. Le SNES a déjà affirmé qu'il n'accepterait pas de régression pour les enseignants.

Durant le mois de janvier, les discussions ont commencé sur les métiers de CPE, et de COPsy ainsi que sur la question des non-titulaires. Les discussions se poursuivent et portent aussi bien sur le service que sur les missions des agents. Pour les COPsy, les discussions englobent la délicate question de l'articulation du travail des COPsy et du Service Public Régional d'Orientation.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU S2

En cette année de congrès le bureau de la section départementale du SNES doit être renouvelé. Les élections du nouveau bureau auront lieu au mois de mai. Les appels à constituer des listes doivent être adressés à la section départementale pour **le 12 mars 2014**.

VOTE DU RAA ET CONGRÈS ACADÉMIQUE

1. VOTES:

Dans les établissements, où il y a plusieurs syndiqués, il faut organiser le vote le plus rapidement possible (période du 27 janvier au 21 février). Vous avez jusqu'au vendredi 21 FÉVRIER 2014 dernier délai pour poster les résultats.

Vous trouverez le rapport d'activité académique, les modalités du vote, les bulletins de vote à dupliquer, la liste d'émargement et le procès-verbal de dépouillement dans le **SNES-DIJON n°86 de janvier 2014 (couverture vert)** et dans la **CIRCULAIRE S1 supplément n°1 au SNES DIJON n°86 (couverture jaune)**.

Les rapports d'activité nationaux et financiers sont en supplément de l'U.S. N°737 du 21 décembre 2013.

Si vous êtes isolé, vous pouvez voter par correspondance.

2. PRÉPARATION DU CONGRÈS ACADÉMIQUE:

Le congrès académique se réunira à Dijon les 20 et 21 mars 2014, pensez à réunir le S1 de votre établissement pour élaborer des contributions qui seront discutées par le congrès et constituer la délégation (1 délégué jusqu'à 10 syndiqués, et 2 délégués de 11 à 40 syndiqués) (voir le SNES-DIJON n°86)

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental
Abdelattif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET, Jean DE ROHAN